

Le 2 mars,  
le casque  
devient  
**obligatoire**  
pour les enfants de  
moins de  
**12 ans.**



Sur une période de 5 ans (2011-2015),  
1178 enfants de moins de 12 ans ont  
été impliqués dans un accident de vélo.  
Seuls 45 ont été indemnes.



Les chocs à la tête chez les jeunes  
enfants non casqués peuvent provoquer  
des lésions neurologiques.



Le port du casque diminue le risque de  
blessure sérieuse à la tête de 70%.



En cas de chute, à plus de 10 km/h, le  
risque de perte de connaissance passe  
de 98% dans le cas d'une tête non  
casquée à 0,1% pour une tête casquée.

**UN ENFANT NON PROTÉGÉ**  
C'EST UN ENFANT EN DANGER



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**

